

Les variations phonologiques du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin : analyse des représentations chez sept orthophonistes

Anne-Sophie Joyeux¹ et Marianne Vergez-Couret^{2,*}

¹CHU de Poitiers

²UR 15076 FoReLLIS, Université de Poitiers

*marianne.vergez.couret@univ-poitiers.fr

Résumé. L'objectif de cet article est de dégager les représentations sociales auprès d'un premier échantillon de sept orthophonistes au sujet de certaines spécificités phonologiques du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin, en particulier aux absences d'opposition en français méridional entre *épée* et *épais*, *cote* et *côte*, là où le français standard oppose les phonèmes [e]/[ɛ] et [ɔ]/[o]. En appliquant deux tests d'évaluation dite "objective" et des entretiens semi-dirigés auprès de sept orthophonistes, nous avons observé quelques tendances qui mériteraient d'être vérifiées sur un échantillon plus large : la vision normative du français est très persistente, les caractéristiques phonologiques étudiées sont identifiées mais non généralisées et elles donnent souvent lieu à une adaptation du matériel permettant les bilans et rééducations.

1 Introduction

L'objectif de cet article est de dégager les représentations sociales auprès d'un premier échantillon de sept orthophonistes¹ au sujet de certaines spécificités phonologiques du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin. Il existe de nombreuses variations phonologiques dans le français, qui forment les différents accents. Or, ceux-ci sont souvent considérés comme déviant par rapport à une norme, un français dit de référence. Les conséquences de cet écart à la norme sont une insécurité linguistique pour le locuteur et des situations de glottophobie. En tant que professionnelles de la communication, les orthophonistes sont confrontées à de nombreuses variations du français parlé. Nous avons choisi d'étudier les représentations qu'elles en ont, spécifiquement dans la région linguistique du Limousin. Dans ce travail, nous nous sommes interrogées sur la perception qu'ont les orthophonistes exerçant dans cette région de l'accent local, de la prise en compte de ces variations et enfin du rapport qu'elles entretiennent avec une vision normative du français. Nous avons sélectionné deux paires de phonèmes cibles : [o]/[ɔ] et [e]/[ɛ] afin de proposer une épreuve de perception phonologique aux orthophonistes ainsi qu'une épreuve de conversion grapho-phonémique. De plus, nous avons réalisé un entretien semi-dirigé afin d'interroger la vision qu'elles ont de leur propre accent, de celui de la région ainsi que sa prise en compte et enfin leur vision d'un français normé. Nous avons mis en évidence une vision particulièrement normative du français chez les orthophonistes, mais également des difficultés à décrire les phénomènes linguistiques. Cela nous pousse à interroger d'une part la formation des orthophonistes dans ce domaine et d'autre part les outils de bilan et de rééducation qui sont utilisés. La question de la variation du français parlé est de plus une problématique sociétale importante, face à une vision standardisée, imposée par l'éducation et fortement soutenue par les médias. Elle a fait l'objet de nombreuses études qui couvrent divers aspects comme la phonologie, le lexique, la syntaxe, la pragmatique, l'analyse de discours et conversationnelle. Les approches sociolinguistiques font état d'une opposition de statuts et de représentations sociales entre d'un côté un français dit standard et d'un autre côté une multitude de français dits « régionaux ». De plus, à notre connaissance, la problématique de l'impact de la variation du français parlé lors des prises en soin n'a pas fait l'objet de recherches d'envergure en orthophonie, bien que le langage soit au cœur de ce métier. En d'autres termes, l'article aborde la relation à la norme des praticiens orthophonistes, par le prisme de certaines spécificités phonologiques. La section 2 présentera le contexte de l'étude, en particulier les spécificités du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin et les objectifs visés par cette étude exploratoire. Les sections 3 et 4 présenteront respectivement la méthode et les résultats.

2 Contexte de l'étude

2.1 Le terrain

L'espace linguistique considéré dans cette étude consiste en un quadrilatère ayant pour limite nord-ouest La Rochefoucauld (16), nord-est le nord de Guéret (23), sud-est Saint-Privat (19) et sud-ouest Villefranche (24). La zone de contact au nord entre les domaines d'oïl et d'oc, dite le Marchois, n'est pas intégrée dans l'étude car elle possède ses propres spécificités.



Figure 1. Espace linguistique du Limousin

Certaines caractéristiques de l'espace linguistique du Limousin correspondent à ce qui a été décrit pour les variétés du français méridional. Du point de vue phonologique, on distingue plusieurs grands traits pour les parlers les plus conservateurs (Durand, 2009) et nous retiendrons pour cette étude les absences d'opposition en français méridional entre *épée* et *épais*, *cote* et *côte*, là où le français standard oppose les phonèmes [e]/[ɛ] et [ɔ]/[o], résultant d'un système vocalique décrit sous le nom de loi de position (Courdès-Murphy & Eychenne, 2021), « une voyelle est mi-fermée en syllabe ouverte (ex : *sait* [se], *ceux* [sø], *sot* [so]), mais mi-ouverte en syllabe fermée (ex : *sel* [sɛ], *seul* [sœ], *sol* [sɔ]) ou en syllabe ouverte suivie d'un schwa (ex : *selle* [sɛlə], *seule* [sœlə], *sole* [sɔlə]). ».

Il faut néanmoins souligner qu'il n'y a pas une variété complètement stable de français méridional et que ces caractéristiques tendent à s'effacer : les locuteurs plus jeunes et des zones urbaines prononcent de moins en moins le -e final (donc neutralisation de la distinction entre *lac* et *laque*) (Eychenne, 2006), le [œ] a tendance à disparaître au profit du [ɛ] (Detey *et al.*, 2010). On observe ainsi une homogénéisation des pratiques vers les usages en vigueur dans les variétés septentrionales. Ce nivellement répond à deux facteurs : des mobilités internes (liées aux deux guerres mondiales, à l'exode rural, aux mobilités professionnelles) qui entraînent un mélange des populations et un affaiblissement des langues régionales (qui constituent des substrats, notamment le substrat occitan pour les variétés du midi) et également une pression institutionnelle présente par exemple à travers les concours et les oraux qui ont lieu à Paris, lors desquels les accents non septentrionaux sont stigmatisés (Blanchet, 2021). A cela s'ajoute, dans le cas du Limousin, la proximité géographique de cet espace avec les zones des parlers d'oïl, impliquant donc une plus grande influence du français standard. A l'opposé et de façon plus marginale, certains locuteurs de plus de 65 ans en milieu rural utilisent un « r roulé », lié au fait que le contact de langue entre l'occitan et le français a été plus prolongé (Premat & Boula De Mareüil, 2018). En bref, le français parlé dans l'espace linguistique n'est pas un ensemble homogène, tout en restant, au moins en partie, identifié comme un français dit « régional ».

2.2 Approches sociolinguistiques

Les approches sociolinguistiques font état d'une opposition de statuts et de représentations sociales entre d'un côté un français dit standard et d'un autre côté une multitude de français dits « régionaux » (Candea, 2020). Même s'il est bien établi par les sociolinguistiques que toutes les variétés d'une langue « are equal » (Trudgill, 1975), nous savons bien également que (presque) personne dans la population tout venant n'y croit (Honey, 1983). En effet, face à cette variation se trouve une norme, ou plus exactement l'émergence d'une « langue » décrite comme telle. L'émergence de cette norme s'est également accompagnée d'une dévalorisation de tous les écarts à cette norme. Frédéric François parle de *surnorme* « lorsque les tendances unificatrices – inévitables – aboutissent à dénier toute existence aux tendances diversificatrices – elles aussi inévitables » (François 1980 : 29). Cette opposition a des conséquences sur les locuteurs et entraîne des modifications dans leur comportement, insécurité linguistique, hypercorrection, glottophobie (Blanchet, 2021). Depuis 2016, le prétexte linguistique est identifié dans le code pénal comme facteur de discrimination. Depuis, des projets de loi ont proposé de l'étendre à la problématique des accents. L'accent, souvent associé à l'origine géographique du locuteur, correspond à une combinaison particulière de traits de prononciation qui concernent les voyelles, les consonnes et la prosodie. Il existe toujours en France le mythe du locuteur natif sans accent. « *Bien qu'il existe de nombreux accents régionaux en français, un seul sera généralement enseigné et valorisé : l'accent qui sert de référence, l'accent qui n'a pas de nom et qui est généralement considéré comme le "parler sans accent" selon la tradition idéologique du standard unique.* » (Candea, 2020). Bien que, l'accent se définisse en linguistique comme une combinaison de valeurs phonologiques et/ou phonétiques, l'accent est toujours défini, dans la société, comme un écart par rapport à la norme tel qu'on peut le voir dans la définition du *Trésor de la Langue Française* : « *ensemble des traits de prononciation qui s'écartent de la prononciation considérée comme normale et révèlent l'appartenance d'une personne à un pays, une province, un milieu déterminé.* On voit ainsi que les préjugés ont une influence sur la perception des accents. Comme l'explique Candea (2020), « *C'est la conjonction des préjugés de classe et de l'idéologie du français "sans accent" qui aboutit aux dynamiques que nous pouvons constater en français : tout accent régional est perçu négativement et assimilé à une appartenance à une classe populaire réputée peu éduquée et perçue de manière homogène.* ». Boughton (2006) montre également que des variations entre locuteurs urbains vs. ruraux sont effectivement perçues mais surtout qu'elles sont associées à des jugements inexacts en partie basés sur des stéréotypes sociaux. En conséquence, certains locuteurs vont avoir une fausse perception de leur discours, auto-déprécier leurs performances linguistiques, éviter des situations ou des emplois qui nécessitent une pratique importante du français parlé, et ce pouvant aller jusqu'au mutisme (Chantal Mayer-Crittenden, 2021²). L'espace linguistique du Limousin, avec d'une part la présence d'une variété de français dite méridionale, de la présence de locuteurs provenant de lieu de vue urbain ou rural, et d'autre part un statut et des représentations sociales qui peuvent y être associées, font de cet espace un terrain propice à l'observation de la pratique orthophonique. En effet l'orthophoniste, en sa qualité de professionnelle du langage et de la communication, va nécessairement être confrontée à cette variation et à une certaine vision de l'écart à la norme.

2.3 Application en orthophonie

Le français standard est diffusé dans la société, au sein des familles, de l'école et plus tard dans le milieu professionnel. On peut dire sans exagérer que les espaces de socialisation en France sont des vecteurs de la diffusion du standard. Les étudiants en orthophonie ne dérogent pas à cette règle. En effet, le mode de recrutement, que ce soit par le biais d'un concours jusqu'en 2020 ou par le biais d'une sélection sur Parcoursup suivie d'un oral depuis, met l'accent sur les capacités des candidates à s'exprimer à l'écrit et à l'oral selon les préceptes dudit « bon usage » et d'avoir globalement une connaissance approfondie des règles prescriptives de la grammaire traditionnelle. Les candidates ainsi sélectionnées sont des élèves avec un excellent niveau scolaire (79,5% de mentions B ou TB au baccalauréat³). Ces étudiantes ayant suivi un cursus scolaire exemplaire dans un système éducatif qui induit un rapport strict à la norme, voire à la surnorme, sont de fait, peu voire pas du tout sensibilisées à la problématique de la variation du français parlé et cela demeure encore plus marqué lorsque les critères de sélection aux études d'orthophonie se

fondent sur une maîtrise scolaire de la langue française. Comme cela a déjà été décrit pour d'autres types de concours, examen oral ou entretien d'embauche, il peut être conseillé aux candidats d'atténuer, voire de gommer leurs accents⁴, ce qui est une attitude négative relevant de la glottophobie⁵. On voit ainsi que les étudiantes en orthophonie sont conditionnées, depuis leur inscription dans le cursus scolaire, à la valorisation de la norme et à la dévalorisation de tout écart à celle-ci. Du côté du Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO), en tant que futures professionnelles du langage et de la communication, les étudiantes orthophonistes reçoivent 4 unités d'enseignement (UE) en sciences du langage. Ces 4 UE, définies dans le Bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2013, sont : Introduction aux sciences du langage, Connaissances fondamentales en sciences du langage (Phonétique, Phonologie, Lexique, Morphologie, Syntaxe, Sémantique, Pragmatique), Développement du langage et psycholinguistique et Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie. Etant donné d'une part que ce parcours de formation s'implémente de manière différente d'un établissement à l'autre et d'autre part qu'il n'y a pas de module spécifique pour aborder les questions de sociolinguistique, on peut se demander quelle est la place de l'enseignement des problématiques autour de la variation auprès des étudiantes en école d'orthophonie au niveau national. Dans la pratique orthophonique, les connaissances et le savoir-faire en linguistique interviennent aussi bien au niveau des bilans que de la rééducation, concernent aussi bien le versant expressif que le versant réceptif et touchent les domaines de la phonétique, de la syntaxe, de la sémantique et de la pragmatique. Plus précisément sur le plan phonétique, les orthophonistes sont amenées à évaluer les capacités d'un patient à produire des sons (versant expressif), par exemple pour s'assurer qu'un enfant acquiert progressivement tous les sons avant l'âge de 8 ans et écarter ou confirmer certains troubles du langage. Inversement, sur le versant réceptif, il faut s'assurer qu'un patient perçoit les sons et distinguer un trouble perceptif de l'audition d'un trouble purement phonologique, autrement dit une atteinte de la récupération phonologique.

Du côté des patients, (Dagenais & Stallworth, 2014) montrent qu'il existe un biais dans l'évaluation des patients selon que leur façon de parler se rapproche ou s'éloigne de leur orthophoniste. Dans une étude où ils ont demandé à des orthophonistes d'évaluer l'intelligibilité, la compréhension et l'acceptabilité d'un discours dysarthrique, les orthophonistes étaient significativement plus susceptibles d'accorder de moins bonnes notes à des locuteurs issus d'un milieu linguistique différent du leur. Falcão et Souza (2021) montrent qu'un bon nombre de locuteurs brésiliens présentant des variations linguistiques, supposant un certain trouble de la parole, se sont adressés au service de santé en se plaignant de subir une discrimination due à des préjugés linguistiques, ethniques et/ou de classe, manifestée par la disqualification de leurs façons de parler. Ce constat soulève la question du risque de « pathologisation » de la variation linguistique : "For that reason, it is fundamental to point out that the "pathologization" of certain linguistic varieties is both a cruel and effective strategy to blame and hold victims accountable for the linguistic prejudices they suffer" (Falcão et Souza (2021, 529).

Dans certains pays, des programmes de réduction des accents concernent des locuteurs d'une langue seconde aussi bien que des locuteurs ayant un accent non standard dans leur langue première. Comme le soulèvent Müller *et al.* (2000), est-il déjà nécessaire de réduire les accents ? et de plus cela relèverait-il de la profession des orthophonistes ou de l'enseignement des langues ? Effectivement, si l'orthophonie suppose que la réduction d'accent puisse être un acte clinique, elle supporte implicitement les préjugés sociaux associés aux accents non standards. En France, bien que ces programmes ne puissent pas faire l'objet d'une prise en charge, il nous a semblé important de rendre compte des représentations de la norme et de la variation du français parlé qu'ont les orthophonistes exerçant dans la région linguistique du Limousin en suivant les problématiques suivantes : Quelle est la position de l'orthophoniste entre les perceptions de la population tout venant⁶ (non-linguistique) et « le linguiste expert » sur les questions de la variation et de l'accent ? Une étude similaire menée sur des orthophonistes australiens suggère un manque de consensus et une grande variabilité dans l'acceptation des variations de l'anglais, selon une variété de facteurs et notamment la nature de la variation et le degré d'expérience (Clark *et al.*, 2020). Dans notre étude, nous tentons de répondre à la question en examinant les perceptions objectives et subjectives qu'ont les orthophonistes des variations du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin. Nous les avons également interrogées afin de déterminer dans quelle mesure elles prennent en compte dans leur pratique

professionnelle les variations du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin. Pour cela, nous avons mené un travail de terrain auprès de sept orthophonistes exerçant dans l'espace linguistique du Limousin.

3 Méthodes

L'enquête de terrain a consisté en deux temps, d'une part des épreuves objectives d'évaluation de compétences en phonologie, et d'autre part un entretien semi-dirigé pour interroger les représentations subjectives des professionnelles.

3.1 Organisation de l'enquête

La population interrogée était constituée de sept orthophonistes. Elles ont été recrutées selon deux critères principaux : exercer au sein de l'aire linguistique du Limousin⁷ et maîtriser l'alphabet phonétique international (API) (pour les épreuves objectives d'évaluation des compétences en phonologie). Les entretiens ont eu lieu en présentiel. L'objectif était de créer un échange avec l'orthophoniste, mais aussi de s'assurer de sa bonne compréhension des consignes pour les épreuves objectives. Les entretiens semi-dirigés ont duré en moyenne une soixantaine de minutes et ont été enregistrés. Par la suite, tous les entretiens ont été transcrits en vue d'une analyse qualitative.

3.2 Evaluation objective

L'évaluation objective s'est déroulée en deux temps. Nous avons procédé d'abord à une évaluation de la perception des phonèmes, puis à une évaluation de la conversion grapho-phonémique. Pour ces deux épreuves, nous avons enregistré trois locuteurs de la région qui ont eu pour consigne la lecture la plus naturelle possible d'une liste de 60 mots. Cette liste de mots a été établie selon les critères du projet Phonologie du Français Contemporain (PFC) (Eychenne et Laks, 2012), qui a réalisé des enquêtes dans 75 régions de la francophonie dans le but de décrire la variation phonologique du français. Les mots sélectionnés appartiennent ainsi au vocabulaire courant, ont une fréquence d'apparition élevée et, pour certains, constituent des paires minimales en français standard contenant les oppositions [o]/[ɔ] et [e]/[ɛ] : paume vs pomme [pom]/[pɔm], épais vs épée [epe]/[ɛpe]. Les listes contiennent également des distracteurs, autrement dit des mots ne contenant aucun de ces phonèmes. Ces enregistrements, traités avec le logiciel Audacity pour découpage et mixage, ont été diffusés aux participants au moyen d'une enceinte portative afin de garantir une qualité de son identique aux différents entretiens. Toutes les consignes étaient également transmises aux participantes à l'écrit via des feuilles de passations, en complément des consignes données oralement. La liste de 60 mots a été aléatoirement divisée en deux listes de 30 mots. La première liste a été utilisée pour l'épreuve d'évaluation de la perception des phonèmes. La consigne était de transcrire à l'écrit les mots entendus sur l'enregistrement en utilisant l'alphabet phonétique international. Il est précisé que ce n'est pas une épreuve d'orthographe, mais une épreuve de perception des phonèmes. L'objectif est d'évaluer le versant réceptif des orthophonistes afin de s'assurer qu'il n'y a pas de difficulté dans la perception des phonèmes et qu'elles ne se laissent pas influencer par la représentation graphique du mot. Pour l'évaluation de la conversion graphème/phonème, nous avons sélectionné les trente autres mots restants de notre liste. Les enregistrements par des locuteurs de la région des mots écrits ont été proposés aux participantes avec pour consigne de déterminer si la prononciation entendue est conforme à la forme écrite proposée. Deux mots sont volontairement prononcés en non-adéquation avec la forme écrite : [kɔʁbi] pour « corbeau » et [fyʁ] pour « mur » afin d'avoir des mots témoins et vérifier que les participantes ont bien compris l'exercice en notant ces deux mots comme incorrects. Ces deux tests ont pour finalité de tester chez les participantes la capacité à percevoir les variantes régionales et une potentielle vision normative du français.

3.3 Evaluation subjective

L'évaluation subjective prend la forme d'un entretien semi-dirigé avec l'utilisation d'une échelle de Likert à cinq items. Selon les notes données aux affirmations, nous guidons l'entretien et demandons des précisions. L'entretien comporte quatre axes :

- Identité et accent : où les orthophonistes évaluent leur propre parole ;
- Identification des variations dans la région linguistique du Limousin : où l'on interroge la perception individuelle de l'accent régional ;
- Prise en compte des variations de la région linguistique dans la prise en soin : où nous interrogeons l'influence de cet accent sur les bilans et la rééducation en orthophonie ;
- Rapport à la norme : où nous interrogeons les représentations d'un hypothétique français normatif et les éléments sur lesquels les orthophonistes s'appuient pour le caractériser.

4 Résultats

Dans cette section, nous allons présenter dans un premier temps les caractéristiques de l'échantillon de population interrogé en identifiant des variables pouvant influencer la représentation de la norme et des variations chez les orthophonistes, autrement dit leur patientèle, leur région d'origine et leur lieu de formation. Nous présenterons ensuite les résultats des deux évaluations objectives et enfin de l'entretien semi-dirigé.

4.1 Caractéristiques de l'échantillon de la population

Les orthophonistes interrogées sont uniquement des femmes de langue maternelle française⁸. Hormis, ces deux critères homogènes et représentatifs, la population est plutôt hétérogène en ce qui concerne le lieu d'exercice⁹, la région d'origine, le lieu de formation et dans une moindre mesure la constitution de la patientèle. Elles exercent soit dans le sud de la zone étudiée (Brive), soit dans le quart nord-ouest (Charente limousine). En ce qui concerne la région d'origine, trois ne sont pas originaires de l'aire linguistique étudiée, deux viennent de régions situées plus au nord (région parisienne pour Brigitte et Champagne-Ardenne pour Daria) et une vient d'une région située plus au sud (Toulouse pour Eléanore). Toutes ont réalisé leurs études en dehors de cette aire linguistique, dont deux en-dehors de France. Leur temps total d'activité professionnelle en qualité d'orthophoniste s'étale de 6 ans à 20 ans et, pour ce qui est de l'exercice dans la région, il va de 4 mois à 18 ans. La patientèle rencontrée est majoritairement constituée d'enfants, exceptée pour une orthophoniste qui ne travaille qu'auprès d'adultes. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes caractéristiques de notre échantillon de population interrogé.

Tableau 1. Caractéristiques des orthophonistes interrogées

Orthophoniste	Durée d'exercice	Exercice dans la région	Région d'origine	Lieu de formation	Type de patientèle rencontrée
Anna	11 ans	11 ans	Brive	Toulouse	Majorité d'enfants
Brigitte	20 ans	6 ans	Région parisienne	Nantes	Majorité d'enfants
Carole	11 ans	9 ans	Corrèze	Bruxelles (Belgique)	Adultes uniquement
Daria	18 ans	18 ans	Champagne Ardennes	Libramont (Belgique)	Part égale adultes enfants
Eléanore	10 ans	2 ans	Toulouse	Strasbourg	Majorité d'enfants

Francine	6 ans	4 mois	Charente	Bordeaux	Majorité d'enfants
Gabrielle	6 ans	6 ans	Charente	Bordeaux	Majorité d'enfants

4.2 Résultats de l'évaluation de la perception des phonèmes

Cette tâche a consisté en la transcription par les participantes de 30 mots prononcés par des locuteurs de l'espace linguistique du Limousin. On observe que 90% des mots ont été correctement transcrits par les orthophonistes. Seuls 3 mots ont été sources d'erreur¹⁰ et deux d'entre elles (cf. Tableau 2 ci-dessous) nous semblent éclairantes sur les représentations et attitudes des orthophonistes vis-à-vis de deux spécificités du français parlé en limousin, la non-opposition entre [e] et [ɛ] et le schwa en final de mot.

Tableau 2. Evaluation de la perception des variations phonologiques chez des locuteurs de l'espace linguistique du Limousin

Mots prononcés	Anna	Brigitte	Carole	Daria	Eléanore	Francine	Gabrielle
Bale	bale	bale	bale	bale	bale	bale	bale
kɔsmɔnɔtə	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔt	kɔsmɔnɔtə

Pour [bale], on observe une différence de transcription chez deux orthophonistes ayant proposé en final de mot le son [ɛ] au lieu du son [e]. Ici, le mot prononcé [bale] est un signifiant qui ne correspond probablement à aucun signifié dans le lexique mental des deux orthophonistes, elles font ainsi probablement un transfert sur un signifié connu dont le signifiant est [bale] dans leur système. Sommes-nous ici dans un cas de surdité phonologique ? Les orthophonistes sont-elles ici influencées par leur lexique mental et leur propre prononciation du mot ?

Pour [kɔsmɔnɔtə], nous observons que malgré la présence d'un schwa final, ce dernier n'est transcrit que par une seule orthophoniste (qui de plus produit une erreur sur le phonème associé à « au »). Comment expliquer cette absence ? même chez des orthophonistes originaires d'une zone linguistique où le schwa final est très présent et peut-être même employé chez certaines d'entre elles ?

Ces deux premières observations questionnent donc le rapport des orthophonistes à la variation et à l'influence de la norme. Globalement, on peut aussi questionner la capacité des orthophonistes à percevoir les phonèmes si elles se réfèrent plus à leur lexique mental qu'à une perception objective. Nous nous sommes également rendu compte lors de cette épreuve que la méthode de transcription en API n'était pas parfaitement maîtrisée chez la majorité des orthophonistes et qu'il a été nécessaire de les accompagner dans le processus de transcription.

4.3 Résultats de l'évaluation de la conversion phonème/graphème

Lors de cette évaluation, l'objectif est de confronter l'orthophoniste à des prononciations caractéristiques des locuteurs de l'espace linguistique du Limousin. Face à un stimulus auditif et à une correspondance écrite, les participantes doivent juger de l'adéquation entre la forme prononcée et la forme écrite. Les résultats de cette évaluation sont fournis dans les deux tableaux ci-dessous. Le signe + indique que la prononciation a été considérée comme conforme par rapport à l'écrit, pour les mots du Tableau 3 par toutes les orthophonistes. On y retrouve sans surprise tous les mots pour lesquels la prononciation effective et semblable à la prononciation standard à l'exception du mot « nier » dont la prononciation [nje] a été jugée non conforme par une seule orthophoniste (G)¹¹. Dans deux cas (cf. Tableau 3), tous les orthophonistes s'accordent pour juger la forme prononcée comme conforme à la forme écrite bien que cette dernière ne corresponde pas à une prononciation standard. Dans les deux cas, il y a la présence d'un schwa. Pour « minerai », il y a également une variation sur la finale [e] dans la prononciation effective comparée au [ɛ] attendu dans la prononciation standard. Difficile de tirer ici une conclusion sur le schwa dans la mesure où ce phénomène n'était pas ciblé par l'expérience et que nous avons donc uniquement deux mots mais ici la

présence du schwa n'a pas interpellé les orthophonistes et ce serait intéressant de le vérifier sur un plus grand nombre de données.

Tableau 3. Jugement positif de l'adéquation entre forme prononcée et forme écrite par l'ensemble des orthophonistes bien que la prononciation effective soit différente de la prononciation standard

Mots écrits	Prononciation standard	Prononciation effective	A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.
Minerai	minrɛ	minərə	+	+	+	+	+	+	+
Epeler	eple	epəle	+	+	+	+	+	+	+

En revanche, pour les mots concernant les phonèmes cibles (Cf. Tableau 4), on observe une hétérogénéité dans les réponses. L'orthophoniste originaire de Toulouse (E) est la seule à considérer que les prononciations sont conformes à la forme écrite. La proximité de ses propres prononciations avec celles du Limousin peuvent expliquer ce résultat. Les autres orthophonistes ont, quant à elles, des attentes de prononciation des voyelles se basant sur l'écrit uniquement et sur une vision standardisée de la langue.

Tableau 3. Résultats de l'évaluation de la conversion graphème/phonème sur les phonèmes cibles - le signe – indique une réaction de non-conformité

Mots écrits	Prononciation standard	Prononciation effective	A.	B.	C.	D.	E.	F.	G.
Taie	tɛ	te	-	-	-	-	+	+	+
Sifflet	sifle	sifle	-	-	+	+	+	+	+
Epais	epɛ	epe	+	-	-	+	+	+	+
Piquet	pikɛ	pikɛ	-	-	+	-	+	+	+
Etaie	etɛ	ete	-	-	-	+	+	+	-
Mauvais	movɛ	move	-	-	+	-	+	+	+
Gai	gɛ	ge	-	-	+	-	+	-	+
Mai	mɛ	me	+	+	-	+	+	+	+
Nier	nje	nje	+	+	+	+	+	+	-
Abstrait	apstɛɛ	apstɛɛ	-	+	+	+	+	+	+
Heaume	om	ɔm	-	-	-	-	+	-	-
Jaune	ʒon	ʒɔn	-	-	-	-	+	+	-
Paume	pom	pɔm	-	-	-	-	+	+	-
Rose	koz	kɔz	+	-	-	+	+	+	-
Mauve	mov	mɔv	+	+	-	-	+	+	-
Chauve	ʃov	ʃɔv	+	-	-	-	+	-	-

Nous leur demandons, à la suite de cette épreuve, d'expliquer sur quoi elles se fondent pour considérer la prononciation de certains mots comme non conforme. La réponse qui revient chez toutes les orthophonistes est que cette homophonie, résultant de la non-opposition des phonèmes peut entraîner des problèmes de compréhension : la prononciation perturberait la compréhension du mot, d'où la décision de le coter non conforme. Elles précisent que, s'il n'y avait pas de risque de confusion, cela ne serait pas perturbant (en l'occurrence le cas de [bale] mentionné plus haut ?). Or, cet argument n'est pas conservé lorsque nous

mentionnons la distinction [ɛ̃] / [œ̃] qui oppose en français méridional « brin » et « brun ». Nous pouvons donc voir qu'elles se fondent uniquement sur une certaine vision normative du français, ce qui va se confirmer au travers des entretiens semi-dirigés qui ont été menés.

4.4 Entretiens semi-dirigés

Pour rappel, les quatre axes de l'entretien étaient l'accent, l'identification des variations propres à l'espace linguistique du Limousin, la prise en compte de cette variation dans la pratique professionnelle des orthophonistes et enfin leur rapport à la norme. Chaque thématique a été abordée par le biais de plusieurs affirmations pour lesquelles les orthophonistes devaient mettre une note selon leur adhésion à la proposition énoncée au moyen d'une échelle de Likert de 1 à 5, suivi d'un entretien semi-dirigé.

Afin d'évaluer la perception de leur propre accent, nous avons soumis aux orthophonistes deux affirmations : « J'avais un accent avant ma formation » et « je m'exprime actuellement toujours avec un accent ». Nous leur avons aussi demandé de définir ce qui pour elles est un français sans accent. Pour répondre à ces questions, on peut noter que les orthophonistes n'adoptent pas une posture ni une définition de linguiste. Leur position s'appuie sur les lieux communs concernant la problématique de l'accent. L'orthophoniste de Toulouse va mettre un 5 à la première affirmation, les deux autres orthophonistes considérant avoir un accent, mais de manière modérée, sont originaires de Champagne-Ardenne et de Corrèze. Celles qui viennent de région plus proche géographiquement de là où on parle un français dit « de référence » ne considèrent pas avoir un accent, par exemple les orthophonistes venant de Charente. Cette notion de gradation rejoint les travaux de Pustka et al. (2019) : « *Aujourd'hui, alors que le français L1 est très largement répandu, on note toujours une certaine asymétrie entre le centre parisien et les diverses périphéries : ainsi, Méridionaux,*

DROMiens et Franco-Canadiens admettent-ils communément avoir eux-mêmes un accent, contrairement aux Parisiens (et aux Tourangeaux), qui sont eux persuadés de parler de façon neutre ». En ce qui concerne l'existence ou non d'un français sans accent et, le cas échéant, ce qui le définit nous avons obtenu des réponses opposées. Les deux orthophonistes qui considèrent avoir le plus d'accent sont celles qui répondent qu'il n'existe pas de français sans accent. Celle de Toulouse nous dit « Un français sans accent ? Ça existe ? Nan il y en a partout, peut-être qu'il existe un français de référence ? » et celle de Champagne-Ardenne souligne que « le français de référence n'est pas naturel ». A l'opposé, pour l'orthophoniste originaire de Paris qui considère ne pas avoir d'accent, il existe un français sans accent qu'elle définit ainsi : « *C'est celui qui va respecter les normes, par exemple celles de l'Académie Française. Historiquement, on sait que le français de la norme est parlé à Tours et, de toute façon, le bon français est celui issu de langue d'oïl.* » Nous retrouvons dans cette description de l'accent un lien très fort avec le versant prescriptif de l'Académie Française et un rejet du substrat occitan. Les autres orthophonistes interrogées ont une position légèrement plus modérée. Elles considèrent que la norme de prononciation se base sur les indications phonétiques du dictionnaire. En définitive, nous observons chez ces orthophonistes une posture normative, conditionnée par l'écrit, comme prescrite par l'Académie Française (Walter, 2016). Cela se retrouve, par exemple, dans l'entretien de Gabrielle, orthophoniste en Charente, qui qualifie un français comme accent comme respectant « la phonétique du dictionnaire, il ne faut pas que le son soit dénaturé ». En effet, dans les dictionnaires, les phonèmes sont associés à des graphèmes sans prendre en compte les variabilités qui peuvent exister à l'oral. L'orthographe est alors considérée comme l'influence principale de la prononciation. Ce phénomène d'influence de la graphie sur la phonie a été décrit sous le nom d'effet « Buben » (Chevrot & Malderez, 1999) : « l'identité graphique du mot isolé est présente dans la représentation phonologique » (Laks, 2002). Finalement, pour la majorité des orthophonistes interrogées, il existerait un français sans accent. Elles adoptent ainsi un lieu commun, le mythe du locuteur sans accent (Candea, 2020). Cette idéologie de la norme, représentation d'un français « pur » sans accent est encore très marquée en orthophonie comme dans les ouvrages d'enseignement du français langue étrangère (FLE) où « *La variation est complètement gommée et il est seulement question de "LA prononciation du français", en tant qu'ellipse de la prononciation de référence.* » (Candea, 2020). Pour celles qui se perçoivent comme ayant un accent nous leur avons demandé, toujours en utilisant l'échelle de Likert, si elles avaient reçu des remarques sur leur accent et si elles avaient dû le corriger. L'orthophoniste de Corrèze, qui a étudié à

Bruxelles, explique avoir dû corriger son accent lors des études en orthophonie. Elle a, en effet, reçu des remarques « tout particulièrement lors des cours de phonétique et en stage ». Elle raconte avoir corrigé son accent en utilisant « la phonétique du dictionnaire et une vigilance constante ». Elle fait partie de celles qui, lors des transcriptions, a tendance à utiliser celles d'un hypothétique français normatif et à considérer le français sans accent comme celui dont la prononciation est fidèle à celle indiquée dans le dictionnaire. Elle est la seule à avoir reçu des remarques sur son accent et à avoir effectué une démarche volontaire de correction. Pour les autres, elles considèrent que leur accent s'est modifié à cause de l'immersion dans leur région d'exercice.

Concernant l'auto-évaluation de leur capacité à identifier la variation dans l'aire linguistique du Limousin, les orthophonistes devaient préciser s'il existe un accent dans la région concernée, si elles en perçoivent les spécificités et enfin citer ces dernières. Comme précédemment les réponses de l'orthophoniste de Toulouse s'opposent aux réponses des six autres orthophonistes. L'orthophoniste de Toulouse affirme ne percevoir aucun accent. Cela peut s'expliquer d'une part par la proximité de son accent propre avec celui de la région étudiée, mais aussi par le fait qu'elle considère avoir un accent bien plus marqué que celui du Limousin. A l'inverse, les six autres orthophonistes indiquent percevoir un accent faible à modéré. On retrouve dans les entretiens des éléments de comparaison avec des accents considérés comme plus marqués pour justifier cette notation : « *C'est pas comme à Toulouse, là-bas c'est évident que, l'accent, on l'entend.* » nous dit justement l'orthophoniste de Toulouse. Là aussi cela rejoint les travaux de Pustka (2011) sur le fait que l'accent méridional est considéré comme le plus éloigné de la norme. Nous observons dans cette partie de l'entretien que pour certaines orthophonistes les variations sont associées à des représentations négatives, comme en attestent les qualificatifs « *rustre, campagnard, rural* ». Le français parlé local est considéré comme « *moins précis : avec des points d'articulations différents* ». Nous allons aussi retrouver l'usage du terme « patois » qui vient se mêler à la question de l'accent chez une orthophoniste de Charente : « Si on est sur du patois ça peut devenir gênant » L'utilisation de ce terme, connoté péjorativement, qui sert à désigner les langues régionales, montre ici une confusion entre ce qu'est l'accent et une langue régionale. Rejoignant les conclusions de Boughton (2006), la non-standardisation est ici associée à la ruralité, en particulier si le locuteur est âgé. Dans les définitions des ces orthophonistes l'accent est associé à une mauvaise maîtrise de la langue française. Bien que ces commentaires laissent entendre que les orthophonistes n'ont pas une connaissance scientifique approfondie de la notion d'accent et du système phonologique du français méridional, ces dernières ont mentionné quelques caractéristiques en effet associées à ce français méridional, notamment les phonèmes cibles de l'étude [e]/[ɛ], [o]/[ɔ], mais aussi la paire [ɛ̃]/[œ̃] et le « r roulé » présent chez certains locuteurs âgés en milieu rural. Concernant plus particulièrement les phonèmes étudiés dans cette étude, il est important de noter que, bien qu'elles les identifient comme soumis à la variation dans la région, elles ne dégagent aucune généralisation et ne mentionnent pas la loi de position.

La troisième partie de l'entretien concerne la prise en compte de ces variations dans la pratique des orthophonistes. Nous avons interrogé leurs pratiques personnelles ainsi que leur représentation au sein de la pratique orthophonique en générale. Par exemple, concernant les bilans orthophoniques nous leur avons demandé de se positionner sur les deux items suivants : « Les accents influencent les résultats des bilans orthophoniques dans ma pratique » et « Les accents influencent les résultats des bilans orthophoniques en général ». L'influence sur les bilans est considérée comme nulle pour les orthophonistes originaires de Brive et de Paris et pour les cinq autres l'influence serait légère à modérée, aucune réponse ne dépassant 3 sur les échelles de Likert. Malgré ce point de vue sur une influence moindre, elles ont quand même signalé avoir besoin d'adapter des épreuves de bilan. L'exemple qui est le plus cité est celui de l'épreuve de rimes de la Batterie d'Évaluation du Langage Oral (BELO¹²). Cette épreuve consiste à faire écouter des paires de mots : le patient doit dire si les derniers phonèmes de chaque mot sont identiques ou différents. Dans la liste de mots se trouve justement la paire « *soirée/balai* ». Cette paire est en effet problématique dans la mesure où en français méridional, il n'y a pas d'opposition tandis qu'en français standard il y a une opposition marquée par la graphie. Les orthophonistes qui utilisent cette batterie de tests considèrent qu'il faudrait que l'enfant fasse une opposition entre [e] et [ɛ] en fin de mot et se conforme ainsi à la norme. Mais elles déclarent adapter cet item en prononçant en fin de mot [e] à chaque fois en se conformant au système phonologique méridional. On note donc une adaptation sur le terrain. Mais il est important de

relever que, dans le livret d'instruction, les mots de cette épreuve ne sont pas transcrits en phonétique, ce qui laisse une interprétation au niveau de la prononciation. Concernant le versant rééducatif, bien que les orthophonistes déclarent ressentir peu ou pas d'influence de l'accent sur leur pratique lorsque la question est posée directement, nous avons constaté lors des échanges qui ont suivi qu'elles réalisent des adaptations. Par exemple, concernant l'opposition [e]/[ɛ], certaines orthophonistes déclarent avoir d'abord considéré un besoin de rééducation avant de revenir sur cette décision, mais le statut de l'absence d'opposition présente en français méridional semble malheureusement toujours associé à une erreur de prononciation. Certaines orthophonistes ont mentionné des adaptations dans le cadre de la lecture labiale. Cette dernière est utilisée dans les contextes de presbycusie ou de surdité, l'objectif est d'apprendre au patient à lire sur les lèvres afin d'améliorer la compréhension dans la communication et de gagner en autonomie. On parle dans ce cas-là de visème, en référence au terme « visual phoneme » de Fisher (1968), ce qui correspond à une position de la bouche et de la langue associée à un ou plusieurs phonèmes. Dans la lecture labiale, l'unité minimale est donc le visème, puis vient la syllabe. Or, un mot tel que « finalement » va se prononcer [finaləmã] ou [finalmã] selon que le locuteur utilise le schwa ou non. En termes de lecture labiale, cela va se traduire par un visème et une syllabe de plus. Les orthophonistes interrogées qui pratiquent ce type de rééducation, indiquent donc devoir syllaber ce schwa pour que le patient comprenne le mot, ce qui montre une adaptation à la variation orale présente chez le locuteur. La problématique de la prise en compte de la variation par les professionnelles en orthophonie pose également la question des méthodes disponibles. Une orthophoniste a mentionné une méthode de rééducation qui ne prend pas en compte la variation orale : la méthode « Bobillier-Chaumont »¹³. En effet, cette méthode se fonde sur un tableau des sons et des mots qui contiennent ces sons. Selon Anna, l'orthophoniste ayant réalisé cette formation, cela obligerait à respecter un rapport graphème/phonème ne laissant pas de place aux variations phonémiques spécifiques à la région. Par exemple, lors de l'apprentissage du son [ɛ], la méthode prévoit d'expliquer à l'enfant que les graphies correspondantes sont « è », « ê », « ai », « ei » et « -et ». Cette vision d'une prononciation uniquement fondée sur l'écrit ne prévoit pas que ces graphies puissent être prononcées [e] dans le cas du français méridional. Enfin, la dernière partie de l'entretien interroge le rapport à la norme. Pour cela, nous avons demandé aux orthophonistes de dire si une professionnelle se doit de se conformer à un français normé (supposé sans accent), tout en sachant qu'elles ont déjà défini ce qu'est un français sans accent précédemment. L'orthophoniste venant de région parisienne, qui définit le français sans accent comme celui de la région de Paris et Tours et surtout respectant les normes prescrites par l'Académie Française, met la note maximale à l'affirmation « une orthophoniste doit s'exprimer sans accent ». Selon elle, il faut que l'orthophoniste s'autocorrige jusqu'à ne plus en avoir. À l'opposé, l'orthophoniste qui a eu besoin de corriger son accent lors de sa formation nous exprime qu'une professionnelle n'a pas à se conformer à un français normé. Elle considère même l'accent comme appartenant à l'identité de la personne, que ce soit chez les patients ou les praticiennes. Nous retrouvons aussi chez une orthophoniste de Charente une difficulté pour répondre à cette problématique. En effet, pour elle l'accent n'est pas un frein à la rééducation « si c'est le même que celui des patients ».

Pour conclure, lorsque nous avons mené ces entretiens, les orthophonistes ont toutes signalé n'avoir jamais réfléchi à la question de l'accent et de la norme auparavant. Elles ont, pour la plupart, déclaré que les entretiens leur ont permis de se questionner sur la notion d'identité en lien avec les variations et sur le rapport à la norme dans la manière dont sont réalisés les bilans et les rééducations. Elles ont émis la volonté d'être plus attentives à ces questions par la suite. Les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé¹⁴ (validées en 2001 et mises à jour en 2006), dans le cadre des troubles spécifiques du langage oral¹⁵ chez l'enfant de 3 à 6 ans, mentionnent qu'il reste beaucoup de travail pour établir des épreuves étalonnées dans les différentes populations d'enfants, en prenant en compte le niveau socioculturel, le lieu de vie urbain ou rural et le bilinguisme, par exemple. Notre travail s'inscrit dans cette réflexion, tout en ajoutant l'intérêt d'intégrer la variation diatopique.

5 Conclusions

Les résultats de cette étude ne permettent pas de brosser un portrait exhaustif des pratiques et représentations des professionnelles au vu du petit échantillon de sept orthophonistes. Néanmoins nous

avons observé quelques tendances qui mériteraient d'être vérifiées sur un échantillon plus large. Concernant la perception des variations du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin, les orthophonistes, en particulier celles venant d'une région n'ayant pas l'occitan comme substrat, ont identifié certaines caractéristiques. En revanche, nous avons pu mettre en évidence qu'elles ne parvenaient pas à généraliser et à dégager une règle à partir des variations qu'elles perçoivent. Cela ne semble néanmoins pas empêcher une certaine adaptation au niveau des bilans et des rééducations, permettant d'attester une prise en compte de la variation, et ce malgré l'utilisation d'outils pas ou peu adaptés à cette problématique. Enfin, nous avons pu observer que les orthophonistes adhèrent toujours à une vision normative du français. Le mythe du français sans accent qui serait la norme est très persistant. Face aux représentations et à l'absence de connaissances des enjeux que représentent la glottophobie et l'insécurité linguistique, nous pouvons observer qu'il existe un manque de sensibilisation à ces problématiques dans la formation des orthophonistes. L'orthophoniste, en tant que professionnelle de la communication, n'a pas vocation à imposer une norme langagière à ses patients, mais doit permettre une communication fonctionnelle. A l'issue de ce travail préliminaire, nous avons pu dégager trois axes de développement. L'hétérogénéité du français parlé dans l'espace linguistique du Limousin mériterait d'être mieux documentée : une description linguistique du français parlé dans cette zone et chez les locuteurs des différentes générations correspondant à la patientèle en orthophonie permettrait de dégager précisément les spécificités phonologiques de cette aire linguistique. L'étude pourrait également être étendue aux caractéristiques lexicales, syntaxiques et pragmatiques qui sont des domaines également traités en orthophonie. Concernant le volet sociolinguistique, les entretiens semi-dirigés réalisés pour cette étude pourraient servir de base au déploiement d'une analyse plus large avec la Méthode d'Analyse Combinée (MAC) (Maurer, 2016). Enfin, afin d'approfondir nos connaissances sur l'impact de la (non) prise en considération de la variation lors des prises en soin en orthophonie, il serait nécessaire d'effectuer d'une part une analyse critique des batteries de tests employées par les orthophonistes, ainsi que certaines méthodes de rééducation, d'analyser les échanges entre orthophonistes et patients ainsi que de considérer le point de vue des patients.

Bibliographie

- Blanchet, P. (2021). Glottophobie. *Langage et société*, HS1, 155-159.
- Boughton Z. (2006). When perception isn't reality: Accent identification and perceptual dialectology in French. *Journal of French Language Studies*, 16(3):277-304.
- Candea, M. (2020). Accents et styles de prononciation au prisme de la norme du français. In A. Cunita & C. Lupu (Éds.), *Norma și uz în limbile romanice actuale*, 31, 53-65.
- Chevrot, J.-P., & Malderez, I. (1999). L'effet Buben : De la linguistique diachronique à l'approche cognitive (et retour). *Langue française*, 124 (1), 104-12.
- Clark, E. L., Easton, C. & Verdon, S. (2021) The impact of linguistic bias upon speech-language pathologists' attitudes towards non-standard dialects of English, *Clinical Linguistics & Phonetics*, 35:6, 542-559.
- Courdès-Murphy, L., & Eychenne, J. (2021). Dynamiques à l'œuvre dans le nivellement des voyelles nasales à Marseille. *Journal of French Language Studies*, 31(3), 245-269.
- Dagenais, P.A. & Stallworth, J.A. (2014) The influence of dialect upon the perception of dysarthric speech, *Clinical Linguistics & Phonetics*, 28:7-8, 573-589
- Detey, S., Durand, J., Laks, B., & Lyche, C. (2010). *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement*, Paris : Ophrys.
- Durand, J. (2009). Essai de panorama phonologique : les accents du midi. In Baronian et Martineau (2009), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Presse de l'Université Laval, Québec, 123-170.
- Eychenne, J. (2006). Aspects de la phonologie du schwa dans le français contemporain : optimalité, visibilité prosodique, gradience. Thèse de Doctorat, Université de Toulouse - Le Mirail.

- Eychenne, J., & Laks, B. (2012). Le programme Phonologie du français contemporain : Bilan et perspectives. *Revue française de linguistique appliquée*, XVII (1), 7-24.
- Falcão, ARG & Souza, LAP (2021). Linguistic variations and their effects on health : reflections for the speech therapy clinic, *Distúrb Comun*, 33(3), 526-536.
- Fisher, C. G. (1968). Confusions Among Visually Perceived Consonants. *Journal of Speech and Hearing Research*, 11 (4), 796-804.
- François F. (1980). *Linguistique*, Paris, PUF.
- Honey, J. (1983). *The language trap: Race, class and the standard English issue in British schools*. Middlesex : National Council for Education Standards.
- Laks, B. (2002). Description de l'oral et variation : La phonologie et la norme. *L'information grammaticale*, 94 (1), 5-10.
- Maurer, B. (2016). La méthode d'analyse combinée des représentations sociales des langues : Un outil d'étude quanti-quali des idéologies linguistiques. *Circula*, 3, 5-19.
<https://doi.org/10.17118/11143/9701>
- Premat, T., & Boula De Mareüil, P. (2018). Le/R/« roulé » en français et dans quelques langues régionales de France. *XXXIIe Journées d'Études sur la Parole*, 55-63.
- Müller, N., Guendouzi, J. & Ball, M. J. (2000). Accent Reduction Programmes : Not a role for Speech-Language Pathologists, *International Journal of Speech-Language Pathology*, 2(2), 119-129.
- Pustka, E. (2011). L'accent méridional : représentations, attitudes et perceptions toulousaines et parisiennes. *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 69, Article 69.
- Pustka, E., Bellonie, J.-D., Chalier, M., & Jansen, L. (2019). « C'est toujours l'autre qui a un accent » : Le prestige méconnu des accents du Sud, des Antilles et du Québec, *Glottopol*, 31, 27-52.
- Trudgill, P. (1975). *Accent, dialect and the school*. London : Arnold.
- Walter, H. (2016). La norme linguistique dans le dictionnaire de l'académie française. *La linguistique*, 52 (1), 55-68.

¹ Durant ce travail, nous utiliserons le genre féminin afin de qualifier les orthophonistes. Ce choix se justifie d'une part par le fait que seules des femmes ont accepté de participer à l'étude et d'autre part par le fait que les femmes représentent 96,8 % des orthophonistes en France (source : DREES janvier 2019).

² Vidéo Youtube sur l'insécurité/sécurité linguistique : <https://www.youtube.com/watch?v=uirVPaceYkI> de Chantal Myer-Crittenden, professeure agrégée à l'école d'orthophonie de l'université Laurentienne.

³ Synthèse des étudiants et étudiantes de première année 2022/2023 <https://www.fneo.fr/publication/synthese-etudiantes-et-etudiants-en-1ere-annee-qui-etes-vous-2/>

⁴ Données recueillies auprès d'étudiantes ayant suivi des cours préparatoires privés pour passer le concours d'entrée en école d'orthophonie.

⁵ D'après les résultats d'un sondage IFOP en 2020, quelque 11 millions de Français auraient été victimes de discriminations lors d'un concours, d'un examen ou d'un entretien d'embauche, à cause de leur accent. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/glottophobie-comment-le-francais-sans-accent-est-devenu-la-norme-5938148>

⁶ Traduction de l'anglais « folk » pour désigner toute personne non experte.

⁷ L'aire linguistique du Limousin concerne cinq départements : la Charente au sud de l'axe Confolens-Villebois La Valette ; la Haute-Vienne au sud de Bellac ; la Dordogne au nord de l'axe Villefranche-Montignac ; l'intégralité du département de la Corrèze, excepté Ussel et ses alentours proches ; la Creuse au sud-ouest de Guéret.

⁸ Nous avons choisi de leur attribuer un prénom fictif avec une initiale allant de A à G afin de faciliter la présentation des résultats.

⁹ Bien que le lieu d'exercice puisse avoir une influence sur les résultats, nous avons choisi de ne pas les mentionner pour garantir l'anonymat des participantes.

¹⁰ Nous ne commenterons pas les différences de transcription du mot [fe] puisqu'il semblerait qu'elles soient liées à la qualité audio : en effet, c'est un mot où plusieurs participantes ont demandé une réécoute, car le locuteur produit un son situé entre le [e] et le [ε].

¹¹ Ce cas ne nous semble pas digne d'un intérêt particulier et nous nous questionnons sur les compétences de G pour cette tâche de transcription, cf. Section 4.2.

¹² Pech-Georgel, C., & George, F. (2006). BELO Batterie d'évaluation de lecture et d'orthographe. Solal

¹³ Formation *Rééducation des troubles d'acquisition du langage oral & écrit* « *Et si c'était le Sens qui commandait la forme ?* » d'Isabelle Bobillet-Chaumont, orthophoniste.

¹⁴ Haute Autorité de Santé (validation en 2001, dernière mise à jour 2006), L'orthophonie dans les troubles spécifiques du développement du langage oral chez l'enfant de 3 à 6 ans : https://www.hassante.fr/jcms/c_271995/fr/lorthophonie-dans-les-troubles-specifiques-du-developpement-du-langage-oralchez-l-enfant-de-3-a-6-ans#toc_1_2

¹⁵ Nous reprenons ici le terme employé en orthophonie, cf. Nomenclature Général des Actes professionnels : <https://www.fno.fr/wp-content/uploads/2023/06/Affiches-NGAP-Metropole-29Juin2023.pdf>